

28 avr 2023 -16:42

Appartient à Conseil des ministres du 28 avril 2023

Financement du Fonds amiante 2022

Sur proposition du ministre des Indépendants David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le montant du financement du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante par la gestion financière globale du statut social des travailleurs indépendants pour l'année 2022.

Le montant des interventions effectivement payées par le Fonds amiante pour l'année 2022 en faveur des travailleurs indépendants atteints d'asbestose s'élève à 107 049,89 euros, qui ont été versés dans le cadre de treize dossiers différents.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans
Porte-parole (NL)
+32 474 40 63 35
jonas.clottemans@clarinval.belgium.be